

## Comité provincial Namur

PV N° 9 – Réunion de Bureau du 09 février 2012.

Participent à la réunion :

Pour le Comité Provincial : Mme DUPUIS-ETIENNE, Mrs Guy DESSY, Guy HENQUET et José LAUWERYS.

Pour le Conseil d'Administration de l'AWBB : M. José NIVARLET.

Pour la Commission de Formation des Arbitres : M. Michel REGNIER.

Pour la JS Keumiée : Mme VANDERSPIEGEL, MM. RENARD, ANDRE et GEVAERTS.

M. Henquet, Président, ouvre la réunion à 18h40.

A l'initiative du Conseil d'Administration de l'AWBB, les membres du Comité provincial de Namur ont reçu, ce jour, les représentants de la JS Keumiée afin de permettre, éventuellement, la reprise de la compétition par les équipes de ce club.

M. Henquet énumère les conditions minimum à respecter afin que nous puissions envoyer des arbitres et inviter les clubs adverses à se rendre à Keumiée.

Les représentants de Keumiée précisent que, lors du passage au CJP, il a bien été convenu par les arbitres que des membres du comité de Keumiée ont fait leur possible pour que tout se passe bien.

Michel Regnier explique que les raisons qui nous amènent à exiger ces conditions sont établies uniquement dans le but de garantir la sécurité des arbitres et des équipes adverses.

Les représentants de Keumiée font part de l'impossibilité de placer le public sur le balcon. La configuration de la salle fait que la présence du public est quasiment obligatoire, si on se trouve dans la salle, derrière les bancs d'équipe (c'est une zone neutre). Il n'y a pas de place le long du mur d'en face ni en dessous des panneaux. Le seul endroit possible est la buvette, une vitre permet de voir la rencontre.

Guy Dessy se rendra à Keumiée pour la prochaine rencontre à domicile.

Le club de Keumiée désire que les deux rencontres remises pour l'équipe B soient jouées (matches hors classement). Si les clubs adverses sont d'accord, c'est envisageable. Par contre, les forfaits sont maintenus pour les deux rencontres de l'équipe A.

### **CONVENTION**

Suite à cette entrevue, il a été convenu ce qui suit :

1. Les membres du comité de la JS Keumiée s'engagent à interdire l'accès de Monsieur Michel STRIZZOLO dans et autour des installations du club.
2. Le délégué aux arbitres s'organisera pour accueillir les arbitres dès leur arrivée à la salle. Il sera donc présent au moins 30' avant le match.
3. Jusqu'à leur départ (délai raisonnable), les arbitres seront encadrés lors de leur déplacement vers le vestiaire (avant le match, à la mi-temps et à la fin du match) et vers leur véhicule.
4. Les spectateurs ne pourront en aucun cas se placer derrière le banc des équipes quelle qu'en soit la distance.
5. Sans attendre l'intervention des arbitres, le délégué agira d'initiative envers ses membres et/ou ses sympathisants pour éviter toute situation allant à l'encontre du fair-play.
6. Le délégué se fera, au besoin, assister d'autant de personnes qu'il jugera nécessaires pour mener à bien sa mission.

7. Les responsables du club s'engagent à prendre toutes les mesures indispensables pour garantir le déroulement normal des rencontres et notamment garantir la sécurité des personnes présentes.
8. Un observateur, désigné par le C.P., assistera aux rencontres disputées par le club dans et éventuellement en dehors de ses installations. Les frais relatifs à cette présence seront à charge du club de Keumiée.

**Tout manquement à l'un des points ci-avant entraînerait de facto l'exclusion définitive et irrévocable de la compétition.**

Les membres du Comité de Keumiée ont pris connaissance de la teneur du présent procès-verbal et ont signé la convention d'engagement.

Fin de la réunion à 19h30.

Carine Dupuis – Guy Henquet